



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 2023 – 33

L'an deux mille vingt-trois le lundi vingt novembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint-Priest la Marche, sous la présidence de M. Jean GIRAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents ayant pris part à la délibération : 10

Date de convocation : 13 novembre 2023 affichée le 13 novembre 2023

Présents : Mr Jean GIRAUD, Mr Thierry BOUTILLON, Mme Bernadette GUILLOT, Mr Jean-Louis GUILLOT, Mme Juliette CLÉMENT, Mr Alain GOYARD, Mr Flavien GUILLOT, Mme Marie-Christine GUERINET, Mme Marie-Rose NAIRAUD, Mr Gilles ROLIN.

Absente excusée : Mme Nathalie CHARLES

Secrétaire de séance : Mr Flavien GUILLOT

OBJET : - TARIFS LOCATION SALLE DES FETES -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente de la façon suivante, **à compter du 1^{er} janvier 2024** :

↳ Salle (+ bar + scène) :	50 Euros
↳ Cuisine équipée :	40 Euros
↳ Vaisselle :	
- 40 couverts :	10 Euros
- 80 couverts :	18 Euros
- 120 couverts :	25 Euros
↳ Sono :	10 Euros
↳ Vidéoprojecteur :	10 Euros
↳ Supplément pour Personnes extérieures à la commune :	50 Euros
↳ Supplément pour le lendemain (après 11 heures) :	30 Euros
↳ Ménage par l'employé(e) communal	60 Euros
La vaisselle doit être lavée, les tables rangées et les WC nettoyés	

- **Décide** de fixer le prix de la caution demandée aux utilisateurs de la salle à 300 Euros. Cette caution sera versée par le locataire au moment de la réservation de la salle et sera restituée par le responsable communal à l'utilisateur après la location lors de la remise des clés après vérification de l'état de la salle, du matériel et du mobilier.
- **Décide** de facturer 20 Euros par heure de ménage si les locaux et le matériel ne sont pas rendus propres.

Monsieur Le Maire

Jean GIRAUD



Monsieur le Secrétaire de séance

Flavien GUILLOT

Publicité des actes de la commune
par publication papier le : 27 NOV. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802327-20231120-2023-11-0002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2023

Affichage : 27/11/2023

Le Maire, Jean GIRAUD

